



AMBROISIE – Proposition d'article type pour un bulletin territorial en début d'été 2016

L'ambrosie pousse, il est temps de l'éliminer avant floraison

L'ambrosie à feuilles d'armoise est une plante envahissante et son pollen est un des allergènes les plus puissants connus. En Rhône-Alpes, le nombre de personnes allergiques à l'ambrosie a doublé en seulement 10 ans dans les zones les plus exposées, où plus d'une personne sur 5 est désormais allergique. Tout doit être mis en œuvre pour qu'on n'atteigne pas les niveaux record de la Hongrie, entièrement infestée, où un hongrois sur deux développe de graves allergies à l'ambrosie...

Réduire la présence de l'ambrosie et donc le taux de pollen dans l'air, c'est stopper cette augmentation des personnes allergiques, et c'est permettre, chaque été, de baisser fortement la gêne ressentie (conjonctivites, éternuements...), en évitant des hospitalisations, des arrêts maladies, des crises d'asthme, de fortes fatigues, etc.

En cas d'apparition de tels symptômes en août et septembre, il convient de consulter son médecin traitant voire un allergologue, le pharmacien, et les sites internet (pollens.fr, air-rhonealpes.fr). Toute personne qui se sait allergique à l'ambrosie ou qui ressent ces symptômes, doit respecter les recommandations suivantes :

- chez soi : se rincer les cheveux le soir, aérer les pièces de nuit (pollen émis dès le lever du soleil jusqu'au soir), éviter l'exposition à d'autres substances irritantes (tabac, produits d'entretien, parfums d'intérieur, encens...)
- à l'extérieur : éviter toute activité surexposant au pollen (tonte et entretien du jardin, sport...), sinon préférer la fin de journée et le port de lunettes de protection ; ne pas faire sécher le linge ; en voiture, garder les fenêtres fermées
- être encore plus attentif à ces recommandations lors des pics d'émission de pollen et de pollution (pour l'ambrosie : entre le 20 août et le 10 septembre, sinon consulter pollens.fr, alertepollens.org, air-rhonealpes.fr).

Mais sans attendre, que faire dès le mois de juin ? Les plants d'ambrosie commencent à être bien reconnaissables courant juin et peuvent atteindre 30 à 50 cm de hauteur. Le vert intégrale (recto-verso) et sans odeur de leurs feuilles les distinguent bien des plants d'armoise (odeur forte des feuilles froissées).

Sur des terrains contaminés par l'ambrosie et non remaniés, l'arrachage ou les tontes et fauches régulières permettent de supprimer le stock de graines d'ambrosie situées à faible profondeur, et de supprimer en 2 à 4 ans l'apparition de plants (mais attention, tout remaniement de la terre, tout apport par lessivage d'eau pluviale, par engins ou graines pour oiseau contaminés, peut apporter en

surface des graines qui germeront dès l'année suivante). Si l'arrachage est possible, il doit être effectué à partir de fin juin à début juillet et pas avant, sinon d'autres graines d'ambrosie peuvent germer à la place des plants arrachés. A défaut, la coupe doit être effectuée au moins deux fois, courant juillet puis août, avant l'arrivée des tiges florales.

Sur les terrains remaniés et chantiers, il convient de surveiller la provenance d'éventuelles terres et remblais rapportés (éviter si possible qu'ils proviennent de terrains infestés).

La plateforme nationale de signalement de l'ambrosie permet aux référents communaux ambrosie, ou à défaut aux maires, de recevoir tout signalement effectué par un particulier, en vue d'obtenir son élimination par l'occupant ou le propriétaire du terrain concerné. 4 voies sont possibles :

- Application « signalement ambrosie » pour Smartphones sur Google Play ou Apple Store ;
- Site web de la plateforme de signalement (signalement-ambrosie.fr)
- Signaler en appelant la hotline (0 972 376 888)
- Envoyer un mail à contact@signalement-ambrosie.fr

Merci à tous de contribuer à réduire l'impact sanitaire de cette plante bien incommodante !